

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 06 janvier 2025

L'an 2025, le lundi 6 janvier à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents :

Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Cyril GARREAU, Alexandre GUENEAU, Pierre de MONICAULT, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN.

Pouvoir : de Géraldine CHAPELAIN à Jean François CARRIERE
annulé pour cause d'absence

Absents : Jean François CARRIERE, Géraldine CHAPELAIN

Secrétaire de séance : Cyril GARREAU.

En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoir : 0
Absents : 2
Votants : 9

Nomination d'un secrétaire : Cyril GARREAU

Accord ordre du jour : aucun autre point à rajouter .

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 09 décembre 2024 : Accord à l'unanimité

Vœux du maire aux conseillers : le maire souhaite à tous ses conseillers et aux personnes venues assister à la réunion, tous ses meilleurs vœux pour l'année 2025 : santé, bonheur et réussite dans leurs projets. Il souhaite que l'année 2025 se déroule pour la commune dans une bonne ambiance avec des résultats constructifs et positifs dans tous les projets qui seront menés en gardant de l'humilité et de de l'écoute entre nous.

Rappel vœux aux habitants le 12 janvier à 16 h 00 avec dégustation de la galette ;

Dates invitations reçues des vœux des élus et parlementaires.

Vœux Ménilles , lundi 6 janvier, 19 h 00 ;

Vœux du département, vendredi 10 janvier à 18 h 00 ;

Vœux Notre Dame de l'Isle, le 10 janvier à 18 h 00 ;

Vœux Houlbec Cocherel, le 10 janvier à 19 h 00;

Vœux Chef de centre des pompiers de Pacy sur Eure, le samedi 11 janvier à 9 h 30 ;

Vœux Bueil, samedi 11 janvier à 11 h 00 ;

Vœux SNA vendredi 16 janvier à 18 h 00;

Vœux Breuilpont, samedi 18 janvier à 11 h 00 ;

Vœux Lehongre-Caron xx, mercredi janvier,19 h 00 ;

1. Planification des évènements 2025

Planification des actions de l'année 2025												
désignation (liste non exhaustive)	janvier	fevrier	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	octobre	nov	dé c
Bilan de l'année 2024	constitution du dossier											
Bilan comptable 2024 et mise à jour du CFU	1er bilan provisoire	1er bilan provisoire										
Vote des restes à réaliser		janv-25										
Réflexions sur les projets des investissements 2025	analyse des investissements 2025	31-janv-25										
Finalisation technique et financière des demandes de subventions pour les investissements retenus	DETR ; dépôt < au 15 janvier	ASCO/SIRE2 dépôt < au 01 mars	fond de concours SNA dépôt < 15 mars					Amendes de police dépôt < 1er septembre				
inauguration de la boucle Eure-Bechet et travaux de l'église						Date ?						
Travaux environnement, fleurissement	choix plantation pour commande (avant 31/01/2025)		préparation des massifs et entretien des mobiliers de la commune; entretien des circuits de promenades avant inauguration		plantation. Semaines 20 et 21			éventuellement passage jurys départemental				
PLU - Urbanisme	projet agrandissement fromagerie Boursin - PC de l'atelier annexe de maintenance - modification PLU											
Bilan comptable 2024		01-févr-25										
Orientation budgétaire 2025		01-févr-25										
Stratégie d'investissement et de financement : choix des projets à mener	14/01/2025 (DETR et Fonds de concours SNA)											
Orientation consolidée CA 2024 et BP 2025			01-mars-25									
Vote du CA 2024 et du BP 2025					avant 15 avril 2025							

Une réflexion concernant le départ à la retraite de Nathalie en octobre et son remplacement devra être programmé en mars-avril.

2. **Ressources humaines** : nouveaux horaires de travail de Cédric Posnic appliqués au 01/01/2025 pour la période hivernale

MOIS	HORAIRES JOURNALIERES	HORAIRES HEBDOMADAIRES
Janvier, Février, Novembre, Décembre	Lundi à Jeudi : 8h00 à 15h 45 dont 1 heure de pause Vendredi 8h00 à 12 h00	31H

3. **Finances** :

- Bilan des dépenses et recettes de l'année 2024** ; les chiffres seront commentés au conseil du 6 février 2025, après vérification faites par la perception comme les prévisions des orientations budgétaires de 2025

- Vote des RAR (cf. tableaux en annexe) le conseil approuve à l'unanimité les restes à réaliser en dépenses et en recettes des investissements 2024. Ces tableaux seront envoyés à la perception

- ✓ **Problème informatique de réseau** : suite à constat de dysfonctionnement des liaisons internes entre les trois PC, nous avons fait appel à un prestataire de Ménilles pour diagnostiquer les problèmes. Les liaisons sont rétablies mais fragiles à cause de Norton et de la pénétration d'intrus dans le système. Le problème de la capacité de mémoire des ordinateurs (trop vieux, en particulier celui de la salle de réunion) ; Nécessité de passer en Windows 11 avec le problème de capacité de mémoire.

Le conseil donne son accord au maire pour signer le contrat de prestation de maintenance avec le prestataire SDI et pour négocier et signer le devis de remise en ordre des systèmes informatiques avec achat de matériel pour un montant inférieur à 2 000 €

- 4. Travaux en cours, travaux 2025 et Dossiers de subventions** : la commission travaux est programmée le **8 janvier 2025** avec à l'ordre du jour :
- Aménagement entrée Croisy côté Saint Aquilin, une réunion spécifique avec Pascal Poisson de l'Agence Routière Est du département est prévue le 8 janvier 2025 :
 - ✓ Réanalyse du dossier afin de diminuer le coût avant de faire appel à TPN pour refaire un devis.
 - Restauration du vannage du Bechet. Analyse des 2 devis reçus en mairie ; voir possibilité de partager les travaux entre l'entreprise et la commune. (Estimation aux alentours de 13 000€)
 - Eclairage des vitraux de l'église. Analyse de la proposition financière de l'entreprise DELESTRE si elle nous parvient à temps :
 - Projet d'installation d'un espace jeux pour enfants de moins de 12 ans : dépense estimée de l'ordre de 15 000 € TTC. Sera déterminée en commission travaux. Si accord est fait sur un projet, il y a nécessité d'avoir délibéré pour faire la demande de subvention DETR avant le 15 janvier. Le maire propose la rédaction de cette délibération

Délibération éventuelle du conseil pour dépôt du dossier avant le 15 janvier d'un dossier de subvention DETR. : accord du conseil municipal

- Travaux de l'église :
 - ✓ Réfection des gouttières et travaux d'entretien de la toiture (démoussage et restauration de la couverture) analyse du devis et attente ; d'autres devis contradictoires sont en attente
- a. Subventions**
 - **Subvention DETR** → dossier à déposer avant le **15 janvier 2025** (possibilité de 30% de subvention).
 - **Subvention de l'ASCO** (vannage) avant le **1^{er} mars 2025** (33% de subvention)
 - **SNA fonds de concours** → à déposer et pré-enregistrer **avant le 15 mars 2025** ; subvention de 6 000 € maxi, correspondant à un projet de 20 000 € HT maxi.
 - **Amendes de police** pour réaménagement de l'entrée de Croisy côté Saint Aquilin à déposer en **septembre – octobre 2025**
- 5. Environnement** : les arbres fruitiers et les tilleuls ont été plantés fin novembre. La liste des fleurs objet des plantations de printemps va être déterminée en janvier. Une réunion avec le fournisseur HAAS va être organisée d'ici fin janvier, puis une commission environnement va être planifiée. Les travaux du parcours Eure-Bechet sont terminés et le parcours ouvert au public. Les poses des bancs et de la table seront effectuées dès que la météo le permettra.
On peut penser à l'organisation de l'inauguration mi-mai, début Juin (attente que la végétation ait repris avec la floraison).
- 6. Urbanisme** :
 - a. Bilan des demandes d'urbanisme réalisées en 2024** :
Activité Urbanisme année 2024 ; Nombres de dossiers traités :

- 8 Certificats d'Urbanisme avec Renseignements d'Urbanisme, 7 Déclarations Préalables, 0 Permis de Construire, 0 Permis de Démolir, 6 Droits de Prémption Urbain.
- Réunions : Pour le dossier agrandissement Boursin avec modification du PLU.
- Pour le dossier ZAN. Renseignements divers, par courrier, mail ou téléphone ne nécessitant pas de dépôt de Cerfa de demande d'urbanisme.

b. Droit de Prémption Urbain

Vente maison SALLERON A et GRATAROLA C à PELTIER S et C - 23 route de Ménilles – Croisy sur Eure.

AVIS POUR DELIBERATION "DROIT DE PREEMPTION" PRESENTE le 6 janvier 2025										
Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation	Projet communal
26 décembre 2024	Notaires associés Farrando B. & Richard G. Paris	Salleron A. & Grattarola C.	Peltier S. & Givert C.	23 route de Ménilles 27120 Croisy s/Eure	AB 39	11 007 m ²	zone U	1 015 000 €	vote du conseil à l'unanimité pour ne pas aliéner cette vente	aucun
Le conseil vote à l'unanimité de 9 voix , pour ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain de la commune sur cette vente, et en conséquence de ne pas aliéner la vente en objet.										

c. URBANISME ET AMENAGEMENT : Débat et vote sur le rapport local triennal de l'artificialisation des sols

• Introduction au débat :

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et Résilience » complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 fixe l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme. Elle est mesurée, pour la période 2021-2031, en consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF), définie comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ».

A partir de 2031, cette trajectoire est également mesurée en artificialisation nette des sols, définie comme « le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnés ». Le bilan de consommation d'espaces NAF et le calcul de l'artificialisation nette des sols s'effectuent à l'échelle d'un document de planification ou d'urbanisme.

L'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « Le maire d'une commune (...) doté d'un plan local d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale présente au conseil municipal (...), au moins une fois tous les trois ans, un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire au cours des années civiles précédentes. Le rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints. Le rapport donne lieu à un débat au sein du conseil municipal (...). Le débat est suivi d'un vote. Le rapport et l'avis du conseil municipal (...) font l'objet d'une publication dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1. Dans un délai de quinze jours à compter de leur publication, ils sont transmis aux représentants de l'État dans la région et dans le département, au président du conseil régional ainsi que, selon le cas, au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre ou aux maires des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale compétent ainsi qu'au président de l'établissement public mentionné à l'article L.143-16 du Code de l'Urbanisme.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. Il précise notamment les indicateurs et les données qui doivent figurer dans le rapport ainsi que les

conditions dans lesquelles l'Etat met à la disposition des collectivités concernées les données de l'observatoire de l'artificialisation. »

• **Présentation des éléments en vue de la délibération :**

Le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols dresse le bilan de la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF). Il doit être produit à minima tous les 3 ans, soit avant le 22 août 2024 pour le premier rapport, et doit porter sur les trois années civiles précédentes, soit les années 2021, 2022 et 2023.

Ce rapport présenté en conseil municipal a été élaboré suivant la trame préremplie disponible sur le site « Mon diagnostic artificialisation ».

Par délibération du 04 novembre 2024, Le conseil, avait décidé à l'unanimité de 9 voix, de reporter cette délibération à plus tard lorsque tous les éléments de la SNA et de la DDTM seront acquis pour prendre une décision de classement des terrains. (Justification des surfaces annoncées, plans associés, méthodologie de sélection) Le maire présente aux conseillers la suite des opérations réalisées

Suite aux différentes réunions sur le sujet et les consignes qui nous ont été proposées, le service urbanisme de la commune de Croisy sur Eure a établi les trois tableaux ci-dessous récapitulant les états de consommations réalisés pour l'habitat de 2020 à 2022 d'une part et de 2023 à 2025 d'autre part.

TABLEAU 1

Consommations "habitat" 2020 à 2022 CROISY SUR EURE 2020 à 2022												
ANNEE	PC N°	PARCELLE		ZONAGE		EMPRISE AU SOL		DATES DU SUIVI DU PC				
		N°	Surface	PLU	PPRI	Batiments m2	Parking m2	Déposé	Demande pièces compl.	Accepté	Refusé	Abandonné
2020	AUCUN											
2021	PC 027 190 21 F0001	B 50	8 105 m ²	Ua2	jaune, et vert	278		19 10 2021	22 10 2021	NON	24 01 2022	OUI
2022	PC 027 190 22 A0001	AB 118	3 493 m ²	U	jaune, et bleu	124,12	82,97	12 07 2022	08 08 2022	---	---	24 11 2022
de 2020 à 2022		Consomation réalisée =		0 m ²								

TABLEAU 2

CONSOMMATIONS "habitat" potentielles à fin 2025 CROISY SUR EURE 2023 à 2025												
ANNEE	PC N°	PARCELLE		ZONAGE		EMPRISE AU SOL		DATES DU SUIVI DU PC				
		N°	Surface	PLU	PPRI	Batiments m2	Parking m2	Déposé	Demande pièces compl.	Accepté	Refusé	Abandonné
2023	PC N° 027 190 23 A 0001	AB 118	3 493 m ²	U	jaune, et bleu	167,88		29 07 2023	18 08 2023	26 09 2023	---	---
	PC N° 027 190 23 A 0002	AB 288	544 m ²	U	Bleue	97,07		07 08 2023	21 09 2023	06 11 2023		
2023 à 2025	Permis d'Aménager N° 027 190 10 F0001 du 15 juillet 2010	AB 259	617 m ²	U	jaune			Vente effectuée. PC en Attente				
		AB 260	1197 m ²	U	jaune			Vente effectuée. PC en Attente				
		AB 266	2 131 m ²	U	jaune			Dispo à la vente - Pas de depot de PC				
		ZA 7	5 000 m ²	U	jaune			Vente effectuée. Pas de depot de PC				
	DP 027 190 24 A0003 découpage en 3 terrains A, B et C. Attente nouveaux N° cadastre	ZA 34,	1 073 m ²	U	jaune			Dispo à la vente- Pas de depot de PC				
		35, 36,	1 050 m ²	U	jaune			Dispo à la vente- Pas de depot de PC				
		37 et 92	1 066 m ²	U	jaune			Dispo à la vente - Pas de depot de PC				
		ZD 23	545 m ²	U	blanc			Dispo à la vente - Pas de depot de PC				
	ZD 240	1 020 m ²	U	blanc			Dispo à la vente- Pas de depot de PC					
Consommation réalisée =		4 037 m ²										
Consommation envisagée : en attente de ventes et de dépôts de PC =		13 399 m ²										

TABLEAU 3

CONSOMMATIONS "Développement économique" potentielles à fin 2026 CROISY SUR EURE												
ANNEE	PC N°	PARCELLE		ZONAGE		EMPRISE AU SOL		DATES DU SUIVI DU PC				
		N°	Surface	PLU	PPRI	Batiments m2	Parking m2	Déposé	Demande pièces compl.	Accepté	Refusé	Abandonné
2026	prévu fin 2026	B50	8 105	UA2	jaune	4 500	300	prévu fin 2026				

Le bilan des surfaces établies par les services de l'Etat entre 2020 et 2022 (Voir tableau ci-dessous issu du diagnostic « Mon Diagnostic Artificialisation : <https://mondiagartif.beta.gouv.fr/project/121345/>» et modèle de délibération en annexe 1) correspond à celui déterminé par la commune.

Le diagnostic établi par les services de l'état indique : "Sur la période demandé, l'OCS GE couvre de 2019 à 2022. Durant cette période, 0.00 ha a été artificialisé, 0.00 ha désartificialisé pour une artificialisation nette de 0.00 ha et un taux artificialisation nette de 0.0 %."

Artificialisation (en ha)	0.00
Désartificialisation (en ha)	0.00
Artificialisation nette (en ha)	0.00

- **Délibération**

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets dite « Climat et Résilience » ;

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu le Décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2231-1 et R.2231-1

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération relative à l'élaboration du Plan local d'Urbanisme en date du 16/12/2015 approuvé en date du 02 septembre 2016, modifié le 19 septembre 2017 et le 13 février 2023,

Considérant l'objectif fixé par la loi « Climat et Résilience » d'atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050 et l'objectif intermédiaire de réduire de moitié la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2031 ;

Considérant l'obligation pour les communes dotées de documents d'urbanisme, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale, d'établir un rapport relatif à l'artificialisation des sols tous les trois ans ;

Considérant qu'il convient d'organiser au sein du Conseil Municipal un débat sur la base du rapport susvisé ;

Après en avoir débattu,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal de Croisy sur Eure DECIDE par 8 voix pour et 1 abstention

Article 1 : D'attester de la présentation du rapport relatif à l'artificialisation des sols ;

Article 2 : De prendre acte de la tenue du débat sur le suivi de l'artificialisation des sols sur le territoire communal ;

Article 3 : D'approuver les trois tableaux sur le suivi de l'artificialisation des sols de 2020 à 2022 et de 2023 à 2025 tels que présentés ci-dessus ;

Article 4 : De transmettre le rapport et la présente délibération au Préfet de Région, au Préfet de Département, au Président du Conseil Régional, au Président de l'Agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 7 : La présente délibération sera publiée sur le site internet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant deux mois.

Remarque de certains conseillers : l'avenir de la loi sur les ZAN est suspendu au vote de l'Assemblée et du Sénat. Elle devra s'imposer sur la rédaction du SCOT de la SNA 27 et ensuite la mise en conformité du PLU de Croisy sur Eure. Cela peut nous obliger de supprimer des terrains constructibles des zones U de notre PLU. Sans ces informations, certains conseillers expriment leur opposition à voter ce texte. Néanmoins, si on ne vote pas cette délibération la commune de Croisy pourrait subir des contraintes imposées.

7. Compte rendu des assemblées,

a. SNA, conseil communautaire du 19 décembre 2024.

b. AG du syndicat de Voirie le 13 décembre 2024 : délibération

- Approbation du CA 2023
- CROISY-SUR-EURE - 27120 VC5 : problème évacuation des eaux pluviales au ralentisseur de l'entrée du Haut Croisy 7 000,00 € HT /8 400,00 € TTC ; Ok travaux pour 2025
- Fauchage 2025 (2 coupes) : DURO : 46 500,00 euros HT soit 56 040,00 euros TTC ; Ok travaux pour 2025
- Travaux neuf : 178 590,00 € HT soit 214 308,00 € TTC : lancement de l'appel d'offre pour 2025

Remarques : l'ensemble de ces dépenses sont comptabilisées dans le chapitre dépenses du budget du syndicat de voirie et sont redistribuées par répartitions à l'ensemble des communes du syndicat.

8. Informations diverses, contrat de maintenance informatique pris avec la société de prestation SDI informatique située à Ménilles (Patrick Roussel) (voir ci-dessus)

9. Prochaines réunions :

- 12 janvier 2025 : vœux du maire et galette des rois,**
- Parlement des maires sur le SCOT le 23 janvier 2025,**
- Syndicat de rivière d'Eure, le 28 janvier 2025 à 18h00 à Sainte-Gemme Moronval (Dreux),**
- Prochain conseil : le 3 février 2025,**
- Réunion avancement projet agrandissement Boursin et modification PLU le lundi 10 février 2025 à 16 h.**

Le secrétaire de séance
Approbation faite par mail
le 9 janvier 2025 à 22h55

Cyril GARREAU



Le Maire

JM. de Monicault

BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2024

Etat des restes à réaliser - Dépenses d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	1021	Dotation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et res			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1321	État et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1335	Amendes de radars auto. et amendes de police	5 740,00	5 740,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement r			5 740,00	5 740,00	0,00	0,00	0,00
	202	Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban.	3 000,00	1 784,40	1 215,60	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles			3 000,00	1 784,40	1 215,60	0,00	0,00
	204182	Bâtiments et installations	4 167,00	3 985,31	181,69	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versé			4 167,00	3 985,31	181,69	0,00	0,00
	2181	Install. générales, agencement & aménagements divers	51 950,00	54 504,00	-2 554,00	0,00	0,00
	2158	Autres install., matériel et outillage techniques	2 000,00	3 224,00	-1 224,00	0,00	0,00
	2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2156	Matériel & outillage d'incendie et de défense civile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2131	Bâtiments publics	31 629,00	3 694,00	27 935,00	0,00	24 072,00
	2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	85,00	-85,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles			85 579,00	61 507,00	24 072,00	0,00	24 072,00
Total Dépenses d'investissement			98 486,00	73 016,71	25 469,29	0,00	24 072,00
Total Dépenses			98 486,00	73 016,71	25 469,29	0,00	24 072,00

Fait à CROISY SUR EURE le 02/01/2025

Signature - Cachet

BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2024

Etat des restes à réaliser - Recettes d'investissement

Opération	Article	Désignation	Budget total	Réalisation	Solde	Engagé	R.A.R.
	10222	FCTVA.	2 938,00	3 614,06	676,06	0,00	0,00
	1021	Dotation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et res			2 938,00	3 614,06	676,06	0,00	0,00
	13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	12 651,60	0,00	-12 651,60	0,00	11 070,00
	1321	État et établissements nationaux	35 960,00	28 760,00	-7 200,00	0,00	7 200,00
	13251	GFP de rattachement	1 287,00	1 287,00	0,00	0,00	0,00
	1323	Départements	13 557,60	906,00	-12 651,60	0,00	12 651,00
	1318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1335	Amendes de radars auto. et amendes de police	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	1345	Amendes de radars auto. et amendes de police	5 740,00	5 740,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement r			69 196,20	36 693,00	-32 503,20	0,00	30 921,00
	202	Frais études, élab. Modif. Et rév. doc. Urban.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Recettes d'investissement			72 134,20	40 307,06	-31 827,14	0,00	30 921,00
Total Recettes			72 134,20	40 307,06	-31 827,14	0,00	30 921,00

Fait à CROISY SUR EURE le 02/01/2025

Signature - Cachet